Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260707-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
7 JUILLET 2026
DELIBERATION
CM20260707

Le 7 juillet 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Patrice LAMEUL donne pouvoir à Sébastien LERAY, Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Didier BOURNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, David HAVART donne pouvoir à Maud GAVAUD, Alexandra NOEL donne pouvoir à Solène LE MOING.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance Elodie GUILLARD

Approbation du règlement des services périscolaires année 2026-2027

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du Règlement des services périscolaires qui a été validé par la commission scolaire du 25 juin 2026

Règlement des services périscolaires en annexe

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le Règlement des services périscolaires ainsi présenté
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider le Règlement des services périscolaires ainsi présenté**
- **D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.